

0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY
Tel : 0546338047

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : FONCTIONNEMENT DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT 2018

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Philippe Villers

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le fonctionnement du service annexe d'hébergement pour l'année 2018 et la charte de restauration scolaire

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La base de 140 jours est répartie sur l'année civile:

- 40 jours pour janvier-mars

- 43 jours pour avril-juillet

- 57 jours pour septembre-décembre

La charte de restauration scolaire est adoptée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0